

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
06/4/15
DOSSIER N°7512**

**COLLÈGE AU PATRIMOINE - SUBVENTIONS - ANNÉE
SCOLAIRE 2025/2026**

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COLLÈGE AU PATRIMOINE - SUBVENTIONS - ANNÉE SCOLAIRE
2025/2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°11/3/6 du Conseil général du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au Patrimoine" ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-06/4/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer la subvention conformément au tableau ci-après d'un montant de **2 505 euros** :

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
Marc Bloch – BONNAT	6 ^{ème} 1 et 2	Etang des Landes – LUSSAT	41	08/06/2026	260 €
	5 ^{ème} 1 et 2	Pollinarium sentinelle – SAINTE-FEYRE	40	02/06/2026	255 €
	4 ^{ème} 1 et 2	Musée de la Mine – BOSMOREAU LES MINES	30	11/06/2026	340 €
Octave Gachon - PARSAC	6 ^{ème}	Archives départementales – GUERET	45	04/05/2026	250 €
	5 ^{ème}	Forteresse médiévale – CROZANT	41	09/06/2026	550 €
	4 ^{ème}	Micro-folie – GOUZON	38	24/04/2026	155 €
	3 ^{ème}	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	36	23/06/2026	695 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental (service gestionnaire PERI_SCO).

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET